

Info presse

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE CONTINUENT À LA BUTTE MONTCEAU

La SEM du Pays de Fontainebleau continue son vaste chantier de rénovation à la Butte Montceau. Après avoir réalisé des travaux conséquents ces deux dernières années (aménagements extérieurs, reprise de l'étanchéité des toitures, curage des canalisations,...), la prochaine amélioration significative concerne l'isolation des tuyaux d'eau chaude et de chauffage. Une opération appelée calorifugeage et réalisée dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie.



L'INTERVENTION EN DÉTAIL

Les tuyaux d'eau de chauffage et d'eau chaude de la Butte Montceau sont parfois situés dans des espaces non chauffés (garage, cave, vide sanitaire,...). Ils sont de fait soumis à d'importantes fuites de chaleur qui engendrent une consommation énergétique supplémentaire. En réalisant les travaux sur l'isolation des tuyaux, la SEM améliore son réseau d'eau chaude sanitaire et réalise des économies d'énergie pour l'ensemble de ses appartements.

Une étude préalable a permis de déterminer les emplacements des interventions, les accès possibles ainsi que les éléments techniques adéquats pour la nouvelle isolation. Les travaux de remplacement de l'isolation des tuyaux vont se dérouler par bloc d'immeuble pour optimiser l'intervention et concernent les couloirs de caves, les plafonds de parking, les vides sanitaires ainsi que les sous stations. L'ancienne isolation sera démontée, évacuée en décharge spécialisée et remplacée par une nouvelle isolation en laine de roche recouverte par un produit alu intégré. Cette intervention représente entre 5 à 7 m de tuyaux par logement. Les travaux ont débuté mi-juin et ne devraient pas excéder un mois.

Selon différents calculs, une telle intervention devrait avoir des conséquences significatives sur les factures d'énergie, estimées entre 4 et 5% minimum d'économie.

De plus, le fait de maintenir la température du réseau d'eau chaude sanitaire permet d'éviter la légionellose et le développement bactérien, et d'obtenir de l'eau chaude plus rapidement aux robinets.



LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Les Certificats d'Économies d'Énergie ont été mis en place par l'Etat afin de répondre aux exigences de la politique européenne en matière de réduction énergétique.

Les Certificats d'Économie d'Énergie sont comme des subventions financées par les revendeurs d'énergie (les personnes qui vendent de l'électricité, du gaz, du fioul domestique, de la chaleur ou du froid aux consommateurs finaux).

Pour ce faire, l'Etat impose à ces acteurs appelés les «obligés» d'atteindre des objectifs chiffrés correspondant à une certaine quantité d'énergie économisée ou d'investir dans des certificats à hauteur d'un montant équivalent aux économies qui leur sont imposées par l'État.

De l'autre côté de la chaîne, il y a les «bénéficiaires», personnes physiques ou morales. Elles engagent des travaux d'économie d'énergie qui rentrent dans les fiches normalisées du référentiel et qui donnent droit à une prise en charge des travaux à accomplir par les Certificats achetés par les obligés.